

CLIC BOUSSENS
Séance du 17 décembre 2009
Mairie de Boussens

Compte-rendu

Après un tour de table de présentation et en l'absence de Président du CLIC, Monsieur Loïc ARMAND, Sous-Préfet de Muret et Monsieur Christian SANS, Maire de Boussens ouvrent la séance à 9 h 35.

1) Approbation du compte-rendu de la séance du 27 novembre 2008

Le compte-rendu de la séance du 27 novembre 2008 est approuvé. *Ce compte-rendu, comme les autres informations sur les CLIC et les PPRT sont disponibles sur le site internet de la DREAL : <http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/>.*

2) Présidence du CLIC

Monsieur ARMAND rappelle qu'il s'agit de la première réunion depuis l'arrêté préfectoral portant renouvellement de la composition du CLIC BOUSSENS. Il définit les fonctions du président et invite les membres présents à faire remonter les éventuelles candidatures. A défaut, il continue naturellement d'assurer cette présidence.

3) Point d'avancement des PPRT

Projection d'un film

L'inspection des installations classées (DREAL), projette un film « les PPRT » qui présente l'ensemble de la démarche.

PPRT ANTARGAZ – diaporama

- Les cartes d'aléas :

Après un rappel de l'état d'avancement du PPRT ANTARGAZ, Monsieur Christophe PECOULT, inspecteur des installations classées, présente la démarche qui a conduit à l'élaboration des projets de cartes d'aléas.

Ces cartes sont obtenues suite à l'examen par l'inspection des installations classées de l'étude des dangers remise par la société ANTARGAZ.

En particulier, il est indiqué que des coefficients de décote proposés par la société ANTARGAZ pour le calcul des probabilités de certains phénomènes dangereux n'ont pas été retenus par l'inspection des installations classées, car estimés non justifiés au regard des bases de données de référence et du rapport d'étude de l'INERIS relatif à l'utilisation des données du Purple Book¹.

De même, les taux de défaillance de certaines mesures de sécurité proposées par la société ANTARGAZ ont été revus par l'inspection des installations classées, conformément aux éléments présentés dans le rapport d'expertise de l'INERIS, fait sur l'évaluation des barrières techniques de sécurité « Omega 10 ».

En outre, certains phénomènes dangereux ont fait l'objet de demande de compléments et ont été intégrés aux cartes d'aléas, en particulier concernant les wagons stockés sur le site.

Les cartes des effets et des aléas thermiques sont présentées et commentées.

Concernant les effets de suppressions, deux cartes d'aléas sont présentées. La première tient compte des explosions en zones encombrées à l'extérieur du site, à l'inverse de la seconde.

¹ N° DRA-07-73073-04726A

Une zone encombrée est une zone qui va favoriser l'accélération de la flamme de l'explosion du fait de la présence d'obstacles. L'accélération de la flamme a pour effet une augmentation du niveau violence de l'explosion. Ainsi, pour l'élaboration de la carte d'aléa du site ANTARGAZ, les parkings extérieurs, compris dans le périmètre d'inflammabilité des nuages de gaz potentiellement générés par les installations d'Antargaz, ont été considérés comme des zones encombrées.

Pour conclure la présentation des projets de cartes d'aléas, Monsieur Christophe PECOULT indique que lors de la phase dite de stratégie du PPRT, il devra être décidé du traitement des zones encombrées extérieures au site (parkings). Deux options sont envisageables. La première pourrait exclure des cartes d'aléas, les effets engendrés par des explosions de gaz en zones encombrées extérieures sous réserve de l'interdiction de zones encombrées, existantes et futures, dans le périmètre susceptible d'être inclus dans des nuages de gaz inflammables. La seconde consisterait à maintenir les aléas liés aux explosions de gaz dans ces zones encombrées extérieures dans les cartes d'aléas, et donc dans le zonage réglementaire, ce qui pourrait impliquer des mesures foncières pour les bâtiments existants dans ces zones exposées aux effets de ces explosions.

La société ANTARGAZ fait remarquer que le Chalet Suisse est en dépôt de bilan et que le parking ne serait plus utilisé actuellement.

Ce fait ne règle cependant pas la question de l'usage futur de ces parkings, l'activité pouvant être reprise par un nouvel exploitant.

ANTARGAZ fait également part de son désaccord sur les probabilités retenues par l'inspection des installations classées pour l'élaboration des projets de cartes d'aléas.

- **Au sujet des zones d'aléa :**

Monsieur le maire de MANCIOUX demande si une extension des zones d'aléas faibles (zone verte) est possible.

L'inspection des installations classées répond que les cartes présentées tiennent compte des dernières données disponibles et validées, il n'est pas prévu de revoir les distances d'effets des phénomènes dangereux du site.

Dans le cadre du PPRT, il n'y aura pas de mesures en dehors de ce périmètre.

- **Au sujet de l'installation de nouvelles entreprises :**

Monsieur le maire de MANCIOUX demande si des entreprises pourront s'implanter dans le périmètre du PPRT.

L'inspection des installations classées répond que cette question devra être posée lors de la phase de stratégie du PPRT. Cependant, il est envisageable d'autoriser des entreprises dans les zones d'aléas les plus faibles sous réserve d'imposer des dispositions constructives (protection des vitrages notamment).

L'étude des enjeux, pour laquelle le bureau d'étude SOGREAH a été mandaté, va commencer prochainement. Lors des investigations, les mairies vont être consultées notamment sur les projets en cours afin qu'ils puissent être intégrés dans les choix qui seront faits lors de la phase de stratégie.

Dans l'attente de l'approbation du PPRT, tous les permis de construire situés dans le périmètre d'étude du PPRT devront être adressés pour avis aux services instructeurs.

- **Les prochaines étapes du PPRT :**

Au cours du premier trimestre 2010, deux études vont être effectuées :

- une étude des enjeux par le bureau d'étude SOGREAH
- une étude de vulnérabilité dont l'objectif est de déterminer le niveau de protection offert par les bâtiments existants, et la possibilité d'effectuer des travaux de renforcement.

Sur la base de ces études, débiteront les discussions sur la stratégie du PPRT.

PPRT COGNIS – diaporama présenté par Caroline CESCO, inspecteur des installations classées

Point d'avancement :

Un projet de prescription du PPRT autour du site COGNIS à BOUSSENS a été proposé à monsieur le sous préfet par l'inspection des installations classées au mois de novembre 2009. La consultation des mairies concernées est en cours. L'arrêté de prescription sera signé en début d'année 2010.

Le périmètre de prescription proposé est la superposition du périmètre PPI (Plan Particulier d'Intervention) et des distances obtenues par les phénomènes dangereux d'explosion des réacteurs d'hydrogénation (2 unités concernées sur le site).

L'exploitant fait remarquer qu'il n'est pas d'accord sur ce choix de périmètre. Il souhaite que le phénomène d'explosion des réacteurs soit exclu de l'élaboration du PPRT.

Monsieur ARMAND rappelle que l'on est en phase de prescription. Les discussions sur les cartes d'aléas n'ont pas eu lieu et le périmètre de prescription peut éventuellement être réduit si la démonstration de l'exclusion possible de ce phénomène est concluante.

L'inspection des installations indique que le choix du périmètre maximum a été fait car il y avait obligation de prescrire le PPRT avant la fin de l'année 2009 et que de plus, les distances étant faibles, l'impact sur l'extérieur du site est très limité.

Les prochaines étapes du PPRT

- élaboration des cartes d'aléas – 1^{er} trimestre 2010
- élaboration de la carte des enjeux – 1^{er} trimestre 2010
- Présentation des cartes et discussion du projet de règlement avec les personnes et organismes associés (POA) – 2^{ème} trimestre 2010

L'avancement des 2 PPRT sera a priori différent, du fait de la nature des études à réaliser. Les réunions des personnes et organismes associées à l'élaboration des PPRT ANTARGAZ et COGNIS seront donc dissociées à l'avenir.

4) Bilan annuel des activités de la société COGNIS et projets (diaporama)

Le représentant de la société COGNIS fait un bilan des actions menées pendant la période 2008/2009. La présentation est jointe à ce compte-rendu.

Cette présentation n'appelle aucune remarque de la part de l'assistance.

5) Bilan annuel de la société ANTARGAZ (diaporama)

Le représentant de la société ANTARGAZ expose les activités du groupe au niveau national puis pour le centre de BOUSSENS : réception, stockage, mise en bouteilles et distribution de GPL.

La présentation est jointe à ce compte-rendu.

La société ANTARGAZ indique qu'actuellement aucun projet d'extension du site n'est prévu. Le démantèlement des deux anciennes sphères de stockage, utilisées actuellement comme réserve d'eau incendie, doit être programmé pour le premier trimestre 2010.

6) Bilans de l'inspection des installations classées

L'inspection des installations classées présente les actions menées en 2009 sur les deux sites (présentations jointes).

7) Questions diverses

- Information de la population :

Monsieur ARMAND demande à la DREAL de se tenir à disposition des élus pour donner les moyens de restituer l'information à la population.

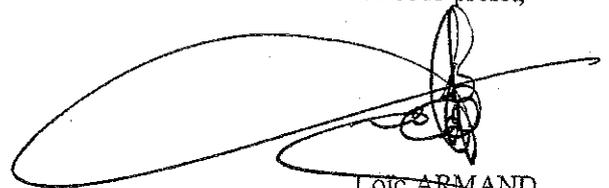
Le maire de BOUSSENS précise que la population a déjà été sensibilisée.

La DREAL confirme qu'elle se tient à disposition des mairies pour leur fournir les éléments nécessaires pour répondre aux questions des habitants. Par ailleurs, un courrier sera adressé aux riverains concernés par l'étude de vulnérabilité du PPRT ANTARGAZ afin de les informer de la visite du bureau d'études. Une réunion sera également organisée pour les informer des conclusions de cette étude.

La prochaine réunion du CLIC est prévue courant du 2^{ème} trimestre afin de faire un point sur les cartes d'aléas et les différentes études techniques.

Les débats étant clos, la séance est levée à 11 h.30.

Le sous-préfet,

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the left.

Loïc ARMAND

CLIC BOUSSENS – Séance du 17 Décembre 2009

Présidence : Monsieur Loïc ARMAND, Sous-Préfet de Muret

Participants	Collège (<i>Adm., Collect. Terr., Exploitants, Salariés, Riverains</i>)	Observations
M. ARMAND Loïc	Sous Prefecture de Muret	
Mme WESEMAN- Commandante	SDIS 31	
Mlle LAVIGNE Sophie Mme CESCOU Caroline M. PECOULT Christophe	D.R.E.A.L Inspecteurs des installations classées	
M. BROUILLET Alain	Mairie de BOUSSENS	
M. GOIZET Henri	Mairie de MANCIOUX	
Mme LAURENS Paulette	Mairie de ROQUEFORT / GARONNE	
Mme SANS Christiane	Conseil Général	
M. RIGAL Jean	Société COGNIS	
M. BASSO Yannick	Société COGNIS	
M. ANE Christophe	Société COGNIS	
M. MOUCHARD Johny	Société ANTARGAZ	
Mlle COTTET GAYDON Lynda	Société ANTARGAZ	
M. ARROYO Gérard	Association « Protection du Biotop de l'île Begue et défense de l'environnement et du patrimoine de la commune de Mancieux »	
M.LEFEBVRE Jean François	Société Continental	
Mme SENAUX Nathalie	CHSCT COGNIS	
M. ANE Christophe	CHSCT COGNIS	
Mme CARRERE Françoise	Secrétaire du CLIC	

Excusés : M. ELLIOT Marc